



separation à l amiable, propriétaires non mariés

Par **angels5**, le **27/10/2009** à **16:17**

Bonjour, je viens de me séparer avec mon concubin avec qui on a eu deux enfants et dont nous étions propriétaire d'une maison que nous avons construite.

Nous avons emprunté 150 000 euros pour la construction, nous n'avons pas payé le terrain car il lui appartenait...

Je suis partie avec mes deux enfants, j'ai laissé la maison, je voulais savoir ce que je pouvais lui réclamer au sujet de la maison, comment obtenir le montant auquel il me doit, à savoir que nous avons un comptes joints, j'avais mon smic et lui avait une paie aux environs de 4000 euros et nous remboursions 800 euros de credits.

Je lui demande une pension , quelle serait la somme??

tout en sachant qu'il a changé son travail et sa paie est divisé par deux....

Pouvez vous m'éclairer, pour l'instant tout se passe à l'amiable!!

merci d avance
angels

Par **JURISNOTAIRE**, le **28/10/2009** à **16:31**

Bonjour, Angels 5.

La maison construite sur un terrain appartenant en propre à votre concubin, lui appartient également en propre.

Compte tenu de la disparité existant entre vos revenus, la question se pose de savoir si vous avez participé financièrement au remboursement de l'emprunt, et par là même, coopéré au financement de la construction de la maison.

Dans la négative, j'ai bien peur que vous n'ayiez pas grand-chose à revendiquer à l'égard de cet immeuble.

Concernant la pension, je vous invite à consulter un avocat.

Votre bien dévoué.